



Club des Sports et des Loisirs de la Gendarmerie de Ty Vougeret
BP 121 – 29150 CHATEAULIN ☎ 02.98.86.44.72.



Règlementation de la section BADMINTON



I/ GÉNÉRALITÉS :

Le présent règlement a pour but de définir les règles inhérentes au bon fonctionnement de la section BADMINTON. Il peut faire l'objet d'éventuelles modifications (chaque membre de la section en sera averti). Tous les adhérents à la section doivent prendre connaissance du présent règlement intérieur du club. *Les responsables section et membres du bureau du CSLGTV peuvent à tous moment venir contrôler les licences de personnels utilisant les installations utiles à la pratique de l'activité.*

II/ LIEU :

Gymnase « Major étienne BOUSSER » de la caserne de Ty Vougeret (Batiment n°02). Totalité du terrain de sport interne au bâtiment.

Possibilité de mettre en œuvre 07 terrains de jeux dont 05 terrains de jeu en « double ».

III/ FONCTIONNEMENT :

La section Badminton fonctionne tout au long de la saison sportive. Les séances sont libres et peuvent se dérouler à compter de 02 adhérents minimum.

Le responsable de la section BADMINTON détient une clé du local matériels/équipements. Dans la mesure du possible et quand le service le permet, il est présent lors des séances hebdomadaires. Si le responsable ne peut être présent, la clé du local pourra alors être confiée soit au responsable adjoint si lui-même présent, ou bien à un autre cadre de l'école adhérent de la section, cette dernière solution devant rester l'exception.

Le responsable ou adjoint de la section BADMINTON publiera sur le groupe Facebook du CSLGTV , pour le lundi midi de chaque semaine (au plus tard), si séance effective le soir ou pas et surtout si le responsable de la section ou l'adjoint sera présent à la séance, pour ouverture du local matériels/équipements.

Si aucune possibilité de présence du responsable, de l'adjoint ou d'un adhérent cadre de l'école possédant la clé, les adhérents pourront toutefois utiliser dans le créneau imparti à la section, un ou plusieurs terrains de badminton. Les filets du gymnase (stockés sur le mur, à droite en rentrant dans le gymnase), seront alors montés en lieu et place de ceux appartenant du club. Toutefois, du fait de la non-ouverture du local matériels/équipements, aucun matériel (raquette ou volant) ne pourra alors être prêté aux adhérents ce soir là.

Nota : Dans le cas où des adhérents savent qu'ils viendront jouer dans le créneau imparti le lundi soir, mais qu'ils arriveront peut-être en retard suite au repas (Elèves-gendarmes notamment...) ou pour une autre raison, il est possible alors de transmettre un message soit sur le profil facebook CSLGTV , soit par SMS au responsable et adjoint de la section afin de pouvoir prévoir , le cas échéant, du matériel de prêt pour la séance, en concertation avec les demandeurs. Les numéros de téléphone portable des responsables seront bien sur, communiqués aux adhérents en début de saison ou après une inscription en cours d'année.

IV/ DATE & HORAIRE :

Le créneau hebdomadaire d'occupation du gymnase , pour la section BADMINTON, est prévu exclusivement le **LUNDI de 18H15 à 20H00.**

V/ COTISATION :

La cotisation annuelle est celle fixée lors de l'assemblée générale du C.S.L.G.T.V., selon les conditions générales et particulières fixées dans le règlement intérieur du club.

VI/ DIVERS :

Les personnes indécises quant à la pratique de cette activité, ou voulant d'abord profiter d'une initiation, pourront bénéficier en début de saison mais aussi tout au long de l'année, d'une séance « d'essai » gratuite au cours de laquelle ils pourront jouer, prendre contact avec les autres adhérents et les responsables de la section.

En tout état de cause, les adhérents devront être en mesure de pouvoir présenter leur licence ou tout au moins justifier de leur inscription par leur identité, le responsable de la section détenant une liste à jour des adhérents de la section.

Fait à **DINÉAULT**, le 19/06/2018

Nom et signature des responsables section

Cédric LE GALL responsable activité
Original signé

Dominique LESIMPLE, responsable adjoint activité
Original signé

Destinataires :

- Président du CSLGTV
- Secrétariat du CSLGTV
- Version informatique pour le webmaster (site internet)
- Archives section.